ÉTÉ 2019
VOLUME 51 NO. 3

COGNICA

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE COUNSELING ET DE PSYCHOTHÉRAPIE

SAVOIR S'ADAPTER DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE

L'élaboration de lignes directrices pour l'usage des technologies en counseling et en psychothérapie

Clinique sans rendez-vous

Un modèle pour la thérapie à séance unique

SOMMAIRE ÉTÉ 2019

3 Mot de la Présidente

5 Mot de la Présidente-Élue

7 Aide-mémoire concernant la déontologie, les questions d'ordre juridique et les normes pour les conseillers et les psychothérapeutes—Communication avec les clients par courriel : un bref état des lieux et quelques recommandations

12 Savoir s'adapter dans un monde de plus en plus numérique—L'élaboration de lignes directrices pour l'usage des technologies en counseling et en psychothérapie

15 Clinique sans rendez-vous : un modèle pour la thérapie à séance unique

17 Guide de Publication

18 FCDC Programme de dotation & Le prix Stu Conger de leadership

19 Nouveaux(elles) conseiller(ère)s canadien(ne)s certifié(e)s

20 Conseiller(ère)s canadien(ne)s certifié(e)s—Superviseur(e)

21 Conseil d'administration de l'ACCP 2019-2021

CORDIALES SALUTATIONS DEPUIS LE **TERRITOIRE DES WOLASTOQEY**

MOT DE LA PRÉSIDENTE

À mon retour à la maison, j'étais remplie de gratitude envers tous ceux ayant contribué à faire du congrès annuel une telle réussite. Grâce à la planification stratégique du personnel du siège social, aux connaissances locales du Comité de planification, au coup de main de nombreux bénévoles et, enfin, à notre collaboration avec l'International Association of Counselling, l'événement était bien organisé et tout était en place pour accueillir des congressistes venant de 19 pays! Nos conférenciers et présentateurs ont fait part de leur sagesse, de leur expertise et de leurs résultats de recherche, et la Section de la technologie et des solutions innovatrices a dévoilé les très attendues *Lignes directrices concernant le recours aux technologies en counseling et psychothérapie* (aller à la fin pour les liens vers les documents de la Section).

Comme je serai votre présidente pour le mandat 2019-2021, je tiens avant tout à me présenter de la manière qui m'a été enseignée ici, sur le territoire des Wolastoqey, par les aînés autochtones et les gardiens du savoir traditionnel. Je suis née sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et j'y ai vécu comme invitée pour la majeure partie de ma vie, avant de m'installer à Ekpahak, qu'on appelle maintenant Fredericton. En 1725, les Mi'kmaq, les Passamaquoddy et les Wolastoqi ont conclu avec la Couronne britannique des traités de paix et d'amitié, qui ne prévoyaient rien en matière de cession des terres et des ressources. Ces traités reconnaissaient le titre ancestral des trois peuples et établissaient les règles encadrant ce qui deviendrait une relation durable entre nations souveraines. À titre de personne visée par les traités, je me suis donné pour devoir de toujours rester au fait de mes responsabilités.

Sur une note plus personnelle, j'aimerais dire que le territoire longeant la Wolastoq (littéralement « notre belle et généreuse rivière ») est ma maison et mon école. J'y ai appris non seulement l'importance de bâtir des relations et un esprit de communauté, mais aussi l'art de m'exprimer avec courage dans certains contextes et, dans d'autres, d'écouter avec humilité. J'y ai aussi appris à être authentique et, au gré de mes expériences, j'ai compris que nous sommes tous interconnectés.

En ce début de mandat, je souhaite remercier sincèrement John Driscoll, président pour le mandat 2017-2019, et tous les membres de l'ancien conseil d'administration. Je travaille avec certains d'entre eux depuis 2015, dont notre nouvelle présidente élue, Kathy Offet-Gartner. Chacun a été pour moi une source d'inspiration et d'enseignement de maintes façons; ce fut un honneur de

servir l'ACCP ensemble. Je suis ravie d'accueillir les membres passionnés et enthousiastes de notre conseil d'administration 2019-2021. Durant notre réunion inaugurale à Moncton, j'ai pu observer avec un mélange d'humilité et de fébrilité le riche bagage de compétences de chacune des personnes autour de la table. Nous sommes motivés à tirer parti de l'héritage des anciens conseils en collaboration avec le bureau national, dirigé par notre excellente directrice générale, Barbara MacCallum. Ensemble, nous maintiendrons et élargirons nos services aux membres, tout en poursuivant notre mission de *tâcher de comprendre les besoins de la communauté diversifiée qu'est celle des conseillers, des psychothérapeutes et de leurs clients au Canada* et notre engagement à *militer pour la promotion et l'avancement du counseling et de la psychothérapie.*

Liens vers les ressources de la Section de la technologie et des solutions innovatrices

Lignes directrices concernant le recours à la technologie en counseling et psychothérapie

Liste de contrôle pour choisir la modalité ou la plateforme technologique

Les compétences technologiques de base

Références des lignes directrices

D'ici le prochain numéro, je vous souhaite un été agréable et plein d'occasions de profiter de la chaleur et de pratiquer des activités qui vous réjouissent. De mon côté, c'est sûr et certain que j'irai en kayak sur la Wolastoq et que je passerai des petites journées à relaxer.

Merci Beaucoup, With Gratitude, Wela'lin, Woliwon!

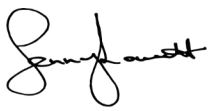

Jenny L. Rowett,
Doctorante, LCT, CCC-S
Présidente de l'ACCP

BONJOUR
DE VOTRE NOUVELLE PRÉSIDENTE-ÉLUE

MOT DE LA PRÉSIDENTE-ÉLUE

Bonjour en cette journée qui, je l'espère, est magnifique et ensoleillée par chez vous! L'hiver a paru interminable cette année, on aurait dit que le printemps n'allait jamais se montrer le bout du nez. Mais, en un clin d'œil, l'été est arrivé et, hop, la végétation est redevenue colorée et abondante! Quel beau spectacle pour les yeux : la renaissance!

D'ailleurs, je me suis sentie moi-même revigorée à Moncton, lors de la réunion avec le nouveau conseil et du congrès. Comme Jen, je suis toujours ébahie par le dynamisme de notre profession, de notre association et, surtout, des bénévoles qui font don de leur temps et de leur talent pour que toutes les activités de l'ACCP aillent à merveille! Nous comptons très peu d'employés rémunérés (qui font tous un travail exceptionnel!), car notre association repose principalement sur le bénévolat. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé au franc succès du congrès, toutes les personnes ayant contribué aux diverses infolettres, à la revue, aux différentes activités de perfectionnement professionnel, aux sections et à d'autres événements. Plus spécialement, j'aimerais saluer mes collègues des deux conseils de 2015-2019 et leur adresser un « à bientôt » plein de gratitude : j'ai été privilégiée de travailler avec vous. J'en profite aussi pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux tout nouveaux membres, merci de vous joindre à l'équipe. Enfin, je veux exprimer ma profonde reconnaissance à Bill Thomas et Boyd Perry, qui se sont aussi présentés pour le poste de président-élu. J'espère de tout cœur que vous penserez à redéposer votre candidature : il s'agit d'une association remarquable et elle a besoin de votre enthousiasme! Au nom de tous les membres, *thank you*, merci, *meegwetch*!

Si vous ignorez qui je suis ou n'avez pas « fait ma connaissance » durant ma campagne, laissez-moi me présenter un peu, au risque de me répéter. Mon premier contact avec l'ACCP remonte à 1988, quand j'ai assisté à une conférence coanimée par l'une des organisations l'ayant précédée, l'Association canadienne d'orientation et de consultation. J'ai tout de suite su que j'avais trouvé les « miens ». Une fois mes quatre enfants devenus grands, j'avais plus de temps à offrir, d'autant plus que mon doctorat tirait à sa fin, alors j'ai commencé à participer aux activités de bénévolat et de perfectionnement professionnel. J'ai joint des sections et participé à la création de quelques nouvelles, j'ai assisté à des conférences et aux assemblées générales annuelles, j'ai fait du bénévolat pour la revue, j'ai mentoré et encadré des étudiants et, enfin, j'ai

« Mon premier contact avec l'ACCP remonte à 1988, quand j'ai assisté à une conférence coanimée par l'une des organisations l'ayant précédée, l'Association Canadienne d'orientation et de consultation.

[Depuis ce jour], j'ai joint des sections et participé à la création de quelques nouvelles, j'ai assisté à des conférences et aux assemblées générales annuelles, j'ai fait du bénévolat pour la revue, j'ai mentoré et encadré des étudiants et, enfin, j'ai aide à promouvoir l'adhésion dans mes diverses fonctions, en particulier en tant que formatrice de conseillers et superviseure de stages ».

aidé à promouvoir l'adhésion dans mes diverses fonctions, en particulier en tant que formatrice de conseillers et superviseure de stages. J'ai commencé en 2008 à siéger au conseil exécutif de la toute nouvelle Section de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et, en 2015, au conseil d'administration national, deux expériences particulièrement enrichissantes! Tellement que je vous recommande de siéger à votre tour!

Pendant des décennies, j'ai défendu avec dévouement les intérêts des conseillers, la profession du counseling et l'ACCP. Je travaille à temps plein comme conseillère dans un établissement d'études postsecondaires, mais ce n'est pas tout : j'enseigne, je supervise, j'écris, je donne des conférences, je mentore et je joue avec mes petits-enfants aussi souvent que possible! J'aime ma famille, mes amis et notre profession – profondément et passionnément! Dans les dernières années, j'ai été amenée à contribuer à faire reconnaître et réglementer la profession du counseling en Alberta. Eh bien, j'ai le grand bonheur d'annoncer que cet exploit a été accompli en décembre dernier! J'espère que tous les conseillers, où qu'ils soient, pourront faire partie d'un ordre réglementé. Selon moi, il faudra pour cela un conseil d'administration et un bureau national solides, réunissant des membres courtois et respectueux dotés d'une riche expérience en counseling et en affaires, d'une capacité à envisager un problème tant dans son ensemble que dans ses détails, d'un esprit de collégialité et d'une pensée stratégique. Mais je pense aussi qu'il faut du cœur, de la passion, de la patience et de la ténacité. Je vous promets que l'ACCP (nous) est loin d'en manquer!

Notre association continuera d'œuvrer à la réalisation de nos nombreux objectifs, tout en s'efforçant de bien vous servir et de vous tenir informés. N'hésitez pas à communiquer avec moi, Jen ou n'importe quel membre du conseil d'administration ou du bureau national. N'oubliez pas : c'est votre association *à vous*! Ne soyez pas timide, nous sommes ouverts aux rencontres!

À votre service,

Kathy Offet-Gartner,
PhD, Psychologue agréée (B.A.)
Présidente-Élue de l'ACCP

AIDE-MÉMOIRE SUR LA DÉONTOLOGIE, LES QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET LES NORMES POUR LES CONSEILLERS ET LES PSYCHOTHÉRAPEUTES

COMMUNICATION AVEC LES CLIENTS PAR COURRIEL : UN BREF ÉTAT DES LIEUX ET QUELQUES RECOMMANDATIONS

PAR DR. GLENN SHEPPARD

En 2009, C. Hawn a publié un article dans la revue *Health Affairs*, intitulé « Take Two Aspirin and Tweet Me in the Morning: How Twitter, Facebook, and other Social Media are Reshaping Health Care » (*Prenez deux aspirines et envoyez-moi un gazouillis le lendemain matin : comment Twitter, Facebook et les autres médias sociaux transforment les soins de santé*). Dans son article, il examine l'incidence potentielle de ces nouvelles plateformes de communication sur la prestation des soins de santé, de même que leurs implications pour les systèmes et les professionnels de la santé. Depuis 2009, les technologies de la communication ont connu d'autres avancées et nous continuons de nous adapter aux réalités de notre monde virtuel, où la distance n'est plus un obstacle à la communication. Dans les professions axées sur la relation d'aide, les nombreuses technologies sont de plus en plus utilisées pour offrir les services ou en bonifier la prestation.

LA PRATIQUE DU COUNSELING ET LA TECHNOLOGIE AUJOURD'HUI

Les divers modes de prestation technologiques évoluent plus vite que notre compréhension de leurs avantages et de leurs risques. Leur transformation est aussi plus rapide que l'élaboration des lois réglementaires, des politiques et des modifications à nos normes de pratique étant nécessaires pour en régir l'usage. On m'a récemment rappelé cette réalité lors de différentes consultations, où il a été question de la façon dont les conseillers communiquent par courriel avec la clientèle. Dans un cas, un(e) conseiller(ère) a éprouvé un sentiment de surprise quand un juge lui a demandé de fournir au tribunal un volume considérable de courriels échangés avec un client, le juge considérant ces correspondances comme des pièces du dossier de counseling. Dans un autre cas, un(e) conseiller(ère) avait beaucoup correspondu par courriel avec un client, à un point d'envisager la possibilité de le facturer pour ce qui, avec du recul, constituait du temps de travail. Je pense aussi à une psychologue, qui m'a transmis un courriel qu'elle avait lu plusieurs jours après son envoi, alors occupée auprès d'un proche malade. Le message du client disait quelque chose comme ceci : « Ça ne va pas aujourd'hui et je ne sais pas si ça vaut la peine de continuer les séances ». La conseillère, qui a rapidement vu qu'il s'agissait peut-être d'une pensée suicidaire, a communiqué avec le client sur-le-champ et s'est excusée pour le retard. En fin de compte, il allait bien. Elle s'est demandé quelle aurait été sa part de responsabilité si son client était passé à l'acte, d'autant plus qu'elle n'avait pas fourni de numéro d'urgence.

PRATIQUES & DIRECTIVES

Alors, pour cet article, j'ai décidé de me pencher sur des pratiques et lignes directrices qui pourraient faciliter la gestion de nos communications par courriel avec la clientèle, et ce, dans le respect de nos obligations éthiques et de notre devoir fiduciaire. Avant toute chose, les membres sont invités à consulter le Code de déontologie de l'ACCP et les normes de pratique pour avoir une meilleure idée de la situation. L'article B17 du Code – qui s'intitule « Services de counseling par téléphone, téléconférence ou sur Internet » et dont la norme connexe porte sur les services impliquant le mode de prestation à distance, les médias sociaux et les technologies électroniques – oblige les membres de l'ACCP à accueillir les clients en leur donnant assez d'information pour favoriser un consentement éclairé en ce qui touche l'usage prévu des outils électroniques, notamment de la messagerie. Par rapport à l'envoi de courriels, il faut notamment fournir un encadrement en lien avec les *protocoles de sécurité et les risques déontologie, les limites du contenu, la fréquence de consultation des courriels, le délai de réponse anticipé ainsi que les stratégies que les clients peuvent adopter pour renforcer la sécurité des échanges.*

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE RECOURS À LA TECHNOLOGIE EN COUNSELING ET PSYCHOTHÉRAPIE

Comme vous le savez peut-être, à notre congrès 2019 tenu à Moncton du 13 au 16 mai, la Section de la technologie et des solutions innovatrices a adopté un rapport exhaustif intitulé « Lignes directrices concernant le recours à la technologie en counseling et psychothérapie ». Voici les lignes directrices régissant l'usage du courriel :

> *Utilisez une adresse de courriel distincte et sécurisée pour les clients.*
>
> *Tous les courriels utilises pour communiquer avec les clients doivent être cryptés. Voici ce qu'en dit Roy Huggins de Personcenteredtech.com : 'le cyptage, c'est le cyber équivalent des murs d'insonorisation, des portes closes et du déplacement des machines bruyantes dans le corridor.' C'est un puissant outil, mais ça ne reste qu'un ouil. Vous devez l'utiliser et l'entretenir correctement.*

« Tous les courriels utilises pour communiquer avec les clients doivent être cryptés. Voici ce qu'en dit Roy Huggins de Personcenteredtech.com : 'le cryptage, c'est le cyber équivalent des murs d'insonorisation, des portes closes et du déplacement des machines bruyantes dans le corridor.' C'est un puissant outil, mais ça ne reste qu'un outil. Vous devez l'utiliser et l'entretenir correctement ».

Lignes directrices concernant le recours à la technologie en counseling et psychothérapie

Voici les possibilités à considérer :

⇒ *Vous pouvez cypter ou protéger par mot de passe un document que vous adressez à un client;*

⇒ *Vous pouvez crypter ou protéger par mot de passe le courriel lui-même;*

⇒ *Vous pouvez choisir d'utiliser un système de courriel crypté et sécurisé (p. ex. Hushmail ou Privacemail) pour communiquer avec vos clients ou pour leur fournir des services de counseling ou de psychothérapie.*

En tant que conseillères, conseillers et psychothérapeutes, nous devons rendre les options sécurisées disponibles de manière raisonable. Il se peut que les clients affirment accepter les communications non cyptées, mais c'est peut-être parce qu'ils ne comprennent pas tout à fait les implications de la protection des renseignements personnels.

Il se peut que cette exigence de cryptage rencontre une certaine résistance, étant donné la pression exercée sur les clients. Puis, j'imagine aussi que ça dépend du contenu des courriels. Toutefois, je tiens à mentionner que la *Health Insurance Portability and Accountability Act*, une loi américaine, exige le cryptage de toutes les communications électroniques contenant des renseignements de santé protégés.

Les normes de pratique de l'American Counselling Association (ACA) ressemblent à celles de l'ACCP sur cette question, à la différence qu'elles comportent une norme supplémentaire :

H. 4. C. Services assistés par la technologie

Lorsqu'ils offrent des services assistés par la technologie, les conseillers déploient des efforts raisonnables pour déterminer si les clients ont les capacités intellectuelles, émotionnelles, physiques, linguistiques et fonctionnelles d'utiliser l'outil en question, qui doit être adapté à leurs besoins. Les conseillers vérifient que les clients comprennent l'utilité et le fonctionnement des applications technologiques et assurent un suivi auprès d'eux pour rectifier les fausses idées qu'ils entretiennent peut-être, leur enseigner comment bien les utiliser et évaluer les prochaines mesures à prendre.

L'American Medical Association dispose d'un ensemble de lignes directrices encadrant l'échange de courriels entre le patient et le médecin. Voici le résumé que j'en fais :

⇒ Faire signer un formulaire de consentement éclairé sur l'usage des courriels.

⇒ Fixer un délai de réponse et ne pas utiliser la messagerie électronique pour les affaires urgentes, seulement pour les renouvellements d'ordonnance ainsi que la prise et le rappel des rendez-vous.

⇒ Informer les patients sur les questions de protection de le vie privée. Ils devraient savoir ceci :

  ⇒ Le nom de la personne qui assure le traitement des messages :

    ◊ Durant les heures de travail habituelles du destinataire;

    ◊ Durant les vacances ou les congés de maladie du destinataire.

Les messages doivent être ajoutés au dossier médical.

⇒ Les courriels font partie du dossier médical des clients.

⇒ Ne jamais utiliser l'adresse courriel d'un client à des fins de marketing.

⇒ Ne pas partager des adresses courriel professionnelles avec des membres de la famille.

Lors de la première rencontre avec leurs clients, les conseillers et les psychothérapeutes devraient discuter de ce qu'ils pensent de l'utilisation des technologies de communication et des medias sociaux.

⇒ Une fois que la technologie de cyptage sera largement répandue, conviviale et pratique, l'utiliser pour sécuriser tous les messages.

⇒ Éviter les communications non sécurisées sans fil contenant des renseignements permettant d'identifier un patient.

⇒ Vérifier deux fois plutôt qu'une le champ « À : » avant d'envoyer chaque courriel.

⇒ Au moins une fois par semaine, effecteur des sauvegardes des courriels pour l'archivage à long terme (par « long terme », on entend la durée de conservation des dossiers papier).

⇒ Transporter les décisions politiques à l'écrit et en format électronique.

⇒ Mettre fin aux correspondances par courriel avec les patients qui contreviennent aux lignes directrices à plusieurs reprises.

Recommandations:

⇒ Lors de la première rencontre avec leurs clients, les conseillers et les psychothérapeutes devraient discuter de ce qu'ils pensent de l'utilisation des technologies de communication et des médias sociaux.

⇒ Expliquez aux clients que si vous n'utilisez pas Facebook, Twitter ou d'autres sites pour communiquer avec eux, ce n'est pas parce que vous êtes antipathique, mais parce que vous souhaitez respecter leur vie privée et bien délimiter la relation professionnelle entre vous. Si vous confondez relations professionnelles et relations personnelles sur les médias sociaux, vous risquez de faire naître des relations duelles non

souhaitables, qui pourraient susciter de la confusion chez les clients quant à la nature du rapport qui vous lie.

⇒ Si vous communiquez avec vos clients par courriel, il est important que vous disposiez d'une politique écrite régissant ce type d'échanges et que vous la présentiez pour obtenir leur consentement éclairé.

⇒ Si vous offrez un service de counseling à distance ou permettez l'échange de ressources thérapeutiques, il vous faudra obtenir l'accord nécessaire et suffisamment d'information et d'encadrement pour assurer la participation adéquate, éthique et sécuritaire des clients (voir la norme de pratique B17 et les lignes directrices de la Section mentionnées plus tôt).

⇒ N'oubliez pas que de tels échanges font partie du dossier du client et devraient être conservés pendant la même période que les notes de counseling en personne. Bien sûr, il s'agira d'un verbatim, ce qui n'est pas le cas des notes rédigées après les séances. Mais, voilà, je me demande : serait-il acceptable ou avantageux pour les conseillers de prendre des notes après chaque séance à distance plutôt que de conserver le verbatim?

⇒ Si les courriels ne serviront qu'à des fins non urgentes et non thérapeutiques, comme la prise de rendez-vous, il faut le dire clairement aux clients. Cette précision pourrait être indiquée au bas de chaque courriel, comme ceci :

> *Merci de ne pas envoyer de renseignements confidentiels ou de demande pressante par courriel. En cas d'urgence, téléphonez au 133-461-4440.*

Autre exemple de note à utiliser :

> *Ce courriel pourrait contenir des renseignements confidentiels ou protégés par des lois provinciales ou fédérales. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, merci de m'en aviser immédiatement et de le supprimer définitvement, avec les pièces jointes s'il y en a.*

*Fournissez vos coordonnées.

⇒ Si des clients ou des non-clients vous envoient des courriels non sollicités dans lesquels ils posent des questions d'ordre clinique ou divulguent des renseignements personnels, vous pourriez leur dire que votre obligation de confidentialité vous empêche de répondre, puis les inviter à en discuter à leur prochaine séance ou à vous appeler au bureau.

⇒ Si des clients contreviennent à vos lignes directrices à plusieurs reprises, avisez-les que vous mettez fin aux communications par courriel.

⇒ Demandez aux clients de mentionner leur nom quelque part dans le corps du courriel.

⇒ Configurez votre mode de réponse automatique pour accuser réception des messages et demandez aux clients de faire de même.

À NOTER : Un bon nombre de ces pratiques s'appliquera aussi aux échanges par texto, à la différence que ceux-ci nécessiteront une précaution particulière quant à la protection des données du téléphone. Si vous envoyez des courriels ou des textos aux clients dans des espaces publics (aéroports, hôtels, cafés, etc.), assurez-vous que vos systèmes de sécurité sont fiables là-bas.

L'aide-mémoire sur la déontologie, les questions d'ordre juridique et les norms pour les conseillers et les psychothérapeutes est publié dans chaque edition de COGNICA et constitue une resource supplémentaire pour membres de l'ACCP

Les entrées précédentes incluent :

⇒ Scope of Practice for Counsellors

⇒ Dossiers de counseling : pratiques exemplaires pour les conseillers et les psychothérapeutes

⇒ Un jugement de la Cour supreme du Canada et le rapport Goudge sur les plaints et la discipline

Pour une compilation des œuvres sélectionnées, consultez notre site Web.

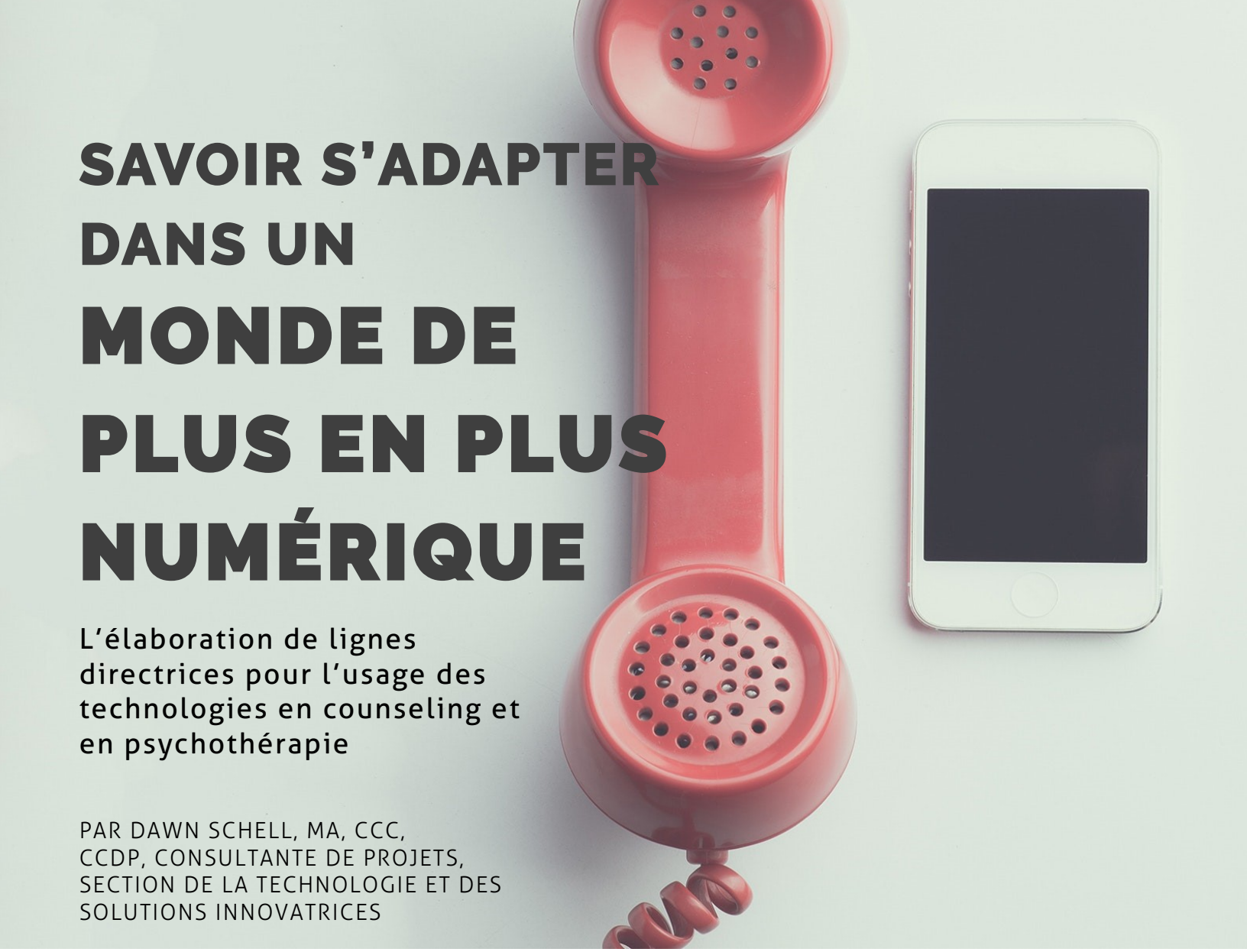

SAVOIR S'ADAPTER DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE

L'élaboration de lignes directrices pour l'usage des technologies en counseling et en psychothérapie

PAR DAWN SCHELL, MA, CCC, CCDP, CONSULTANTE DE PROJETS, SECTION DE LA TECHNOLOGIE ET DES SOLUTIONS INNOVATRICES

Dans les dernières années, les technologies ont connu un essor spectaculaire, qui s'est accompagné d'une hausse tout aussi importante de leur utilisation en counseling et en psychothérapie, domaine où de nouvelles applications technologiques font régulièrement leur apparition. Dans ce monde numérique en constante mutation, les praticiens se doivent d'être vigilants et capables de s'adapter pour composer avec les risques et les occasions qui se présentent. Ce n'est pas toujours facile de comprendre comment appliquer le **Code de déontologie** et les **Normes d'exercise** de l'ACCP à de nouveaux appareils ou systèmes de fonctionnement, ou encore à de nouvelles applications ou versions d'application.
Puis, nous ne sommes pas sans savoir que les conseillers et les psychothérapeutes ne sont pas tous aussi à l'aise avec la technologie. Certains d'entre nous adoptent n'importe quelle nouveauté technologique avec enthousiasme; d'autres sont plutôt réticents à utiliser la technologie tout court. Peu importe notre niveau d'aise ou la place accordée à la technologie dans notre pratique, il nous faut apprendre à nous en servir intelligemment.

La Section de la technologie et des solutions innovatrices a élaboré les Lignes directrices concernant le recours à la technologie en counseling et psychothérapie, dans l'optique d'apporter des suggestions concrètes pour encourager le meilleur usage possible des technologies tout en protégeant la vie privée et la sécurité de notre clientèle et des membres de notre association. Ces lignes directrices visent à soutenir et à renforcer notre pratique professionnelle à notre époque où la

technologie règne, et ce, en offrant des outils pour que les praticiens sachent s'adapter. Après tout, « Internet est là et ne disparaîtra pas, alors c'est à nous de changer et de développer notre capacité d'adaptation comme praticiens dans un monde numérique (traduction libre) » [1].

Ces lignes directrices se veulent des recommandations visant à éclairer les conseillers et les psychothérapeutes dans leurs décisions quant à leur usage des technologies. Bien qu'ils ne soient pas obligés de les suivre, il reste que ces lignes directrices constituent un outil indispensable pour tout professionnel souhaitant pouvoir s'adapter dans sa pratique.

ÉLABORATION DES LIGNES DIRECTRICES

En vue de l'élaboration de nos propres lignes directrices, nous avons effectué une revue de la littérature ainsi qu'un examen des lignes directrices et des normes de pratique existantes concernant le recours aux technologies en counseling et en psychothérapie. Nous avons tenu une discussion en table ronde avec un groupe d'experts multidisciplinaire, chacun ayant son propre bagage d'intérêts et de compétences en lien avec les questions juridiques et éthiques, ainsi que des experts de la fourniture de services, de logiciels et de matériel. Nous avons élaboré les lignes directrices à la lumière de leurs conseils et renseignements les plus pertinents.

Le groupe de discussion s'est principalement penché sur la question que voici : *Selon vous, sur le plan de la sécurité et de la protection de la vie privée, qu'est-ce que les conseillers et les psychothérapeutes doivent absolument savoir?*

Au printemps 2017, nous avons sondé les membres de l'ACCP, dans le but d'étudier la profondeur et l'étendue de leurs connaissances sur l'utilisation des technologies en counseling et en psychothérapie. Nous voulions aussi mieux comprendre leurs besoins et leurs préoccupations à ce niveau. Une fois que nous avons eu en main une première version provisoire, nous avons demandé l'avis de la direction de la Section et des membres de l'ACCP par divers moyens (présentation par affiche, cueillette de commentaires écrits et atelier avec les membres).

QU'AVONS-NOUS APPRIS?

D'abord et avant tout, les conseillers et les psychothérapeutes utilisent déjà les technologies en séance et en supervision. Deux nécessités sont clairement ressorties de notre recherche, de notre discussion avec les panélistes et du sondage auprès des membres : d'abord, nous devons savoir comment utiliser les technologies; ensuite, nous devons connaître les risques que comporte leur usage et savoir comment les atténuer. Nous avons aussi appris ceci grâce au sondage et au panel de discussion :

Selon vous, sur le plan de la sécurité et de la protection de la vie privée, qu'est-ce que les conseillers et les psychothérapeutes doivent absolument savoir?

⇒ En ce moment, les outils les plus couramment *utilisés pour communiquer avec* les clients sont le courriel et le téléphone (cellulaire ou intelligent).

⇒ Les technologies les plus couramment *utilisées pour offrir des services de counseling ou de psychothérapie* sont la webcam/vidéoconférence et le téléphone (cellulaire ou intelligent).

⇒ Ce n'est pas tout le monde qui utilise des mesures de sécurité, même les plus simples, pour protéger les données des clients.

⇒ Plus de la moitié des répondants *ne disposent pas* de politique pour les médias sociaux, bien que tous aient indiqué qu'ils les utilisaient.

⇒ Les principales préoccupations des cliniciens étaient la sécurité des technologies, la confidentialité et la question de la compétence. Il est intéressant de noter qu'aucune préoccupation n'a été exprimée au sujet du potentiel des technologies sur le plan relationnel.

⇒ Il nous faut comprendre quelles sont nos responsabilités en vertu de la loi, puis viser une norme plus stricte encore.

⇒ Il faut « bien » faire les choses, c'est-à-dire en

[1] Weitz, P. Ed. (2014) *Psychotherapy 2.0: Where Psychotherapy and Technology Meet.* Karnac Books, London, UK p. 12

« [...] L'Internet est là et ne disparaîtra pas, alors c'est à nous de changer et de développer notre capacité d'adaptation comme praticiens dans un monde numérique ».
[1]

nous assurant de comprendre les lois et de gérer les risques associés de manière éthique.

⇒ Les clients s'attendent à ce que nous, en tant que fournisseurs de services, gérions les questions de protection de vie privée, de sécurité et de confidentialité en ce qui touche les technologies.

SUR QUOI PORTENT LES LIGNES DIRECTRICES?

Loin d'être exhaustives, les lignes directrices couvrent les thèmes suivants :

◊ Lois canadiennes sur la protection de la vie privée en matière de counseling et de psychothérapie;

◊ Mesures de sécurité de base pour la protection des données;

◊ Façons de gérer les risques et d'intervenir en cas d'atteinte à la vie privée ou de brèche de sécurité;

◊ Compétences de base nécessaires pour bien utiliser les technologies en counseling et en psychothérapie;

◊ Considérations additionnelles pour la supervision clinique;

◊ Manière de choisir l'outil technologique le plus approprié;

◊ Questions entourant le consentement éclairé;

◊ Considérations liées à l'utilisation des médias sociaux.

PUIS APRÈS?

Il reste du travail à faire! Les technologies continuent d'évoluer et, pour l'instant, il subsiste une foule de questions sans réponse. Les lignes directrices sont évolutives; elles ont besoin de vos commentaires afin de rester pertinentes pour notre travail comme conseillers et psychothérapeutes. Pour donner votre avis, vous pouvez envoyer un courriel à la direction de la Section de la technologie et des solutions innovatrices. Il suffit de remplir le formulaire à côté de « Contactez la présidente de la Section! », sur la page Web de la Section.

Vous pouvez également nous rejoindre pour le ***webinaire sur les Lignes directrices concernant le recours à la technologie en counseling et psychothérapie*** le 19 juillet 2019 de midi à 13h00 HAE (en anglais seulement). Ce webinaire gratuite pour les membres de l'ACCP répondra aux questions sur les nouvelles Lignes directrices et examinera les compétences technologiques de base et aussi la liste pour choisir les technologies. Réservez votre place maintenant.

Clinique sans rendez-vous

Un modèle pour la thérapie à séance unique

PAR JOAN D'SOUZA

En juin 2017, le Service familial catholique de Peel-Dufferin a terminé un projet long de 10 ans, celui d'une clinique de counseling sans rendez-vous. Durant cette période, 16 487 personnes ont bénéficié des services offerts, dans des établissements à Brampton et Mississauga (Ontario). La clinique sans rendez-vous proposait une thérapie à séance unique, à un prix abordable et dans de brefs délais. Le thérapeute offrait son aide en supposant qu'il n'y aurait pas d'autres séances, tout en donnant les renseignements qu'il faut pour que la démarche soit poursuivie, au besoin. Selon les données de l'évaluation, en général, les clients ont remarqué un renforcement de leur optimisme et de leur résilience, ont été informés sur d'autres services et ressources et ont reçu une aide adaptée à leur culture, à leur bagage d'expériences et aux circonstances de leur vie.

À QUEL POINT LA THÉRAPIE À SÉANCE UNIQUE EST-ELLE PROFITABLE?

La thérapie à séance unique est une forme de thérapie brève remettant en question l'idée que le changement durable est seulement possible dans le cadre de séances régulières et complexes. Dans la littérature, une convergence de données probantes vient témoigner de l'efficacité des interventions brèves (Bloom, 2001; Campbell, 1999; Talmon, 1990). Dans les 20 dernières années, la psychothérapie a connu une transition majeure vers des formes de thérapie courtes. Les études démontrent qu'en général, la plupart des améliorations en thérapie ont lieu à la première séance (Hubble, Duncan et Miller, 1999; Seligman, 1995). Budman, Hoyt et Friedman (1992) ont, après une revue de la littérature, fait ressortir les nombreux bienfaits de la thérapie à séance unique, notamment leur efficacité dans le traitement du stress familial ou conjugal (Brown, 1984), des crises d'adolescence (Slaff, 1995) et des dépendances à l'alcool et à la drogue (Miller, 2000). Cette forme de thérapie est aussi utile dans la gestion des longues files d'attente (Coren, 2001).

Les séances sans rendez-vous ressemblent aux thérapies à séance unique, mais ne sont pas tout à fait pareilles. Dans les deux cas, chaque séance est considérée comme une thérapie complète en elle-même : le client expose son problème et un objectif est fixé (ou plusieurs). Il met sur pied un plan pour résoudre son problème et acquiert une meilleure connaissance de ses forces et ressources. La grande différence réside dans le fait qu'il n'y a pas de triage préalable dans le cas des séances sans rendez-vous. Les séances uniques « sur rendez-vous », elles, donnent la possibilité d'évaluer et de trier les clients à l'avance.

Une question se pose : la thérapie à séance unique est-elle contre-indiquée pour certaines clientèles? Est-ce que plus le problème d'un client est difficile, grave, complexe ou chronique, moins il est probable qu'une seule séance soit recommandable? Dans de tels cas, il est peut être inapproprié de parler de « séance unique ». Dans le cadre d'une séance unique réussie, le thérapeute laisse ouverte la possibilité de poursuivre les rencontres dans une perspective à long terme si nécessaire, tout en étant prêt à intervenir si des préoccupations touchant de pos-

sibles risques se présentent durant la rencontre. Il ne s'agit pas de savoir à qui convient la thérapie à séance unique, la bonne question à se poser est plutôt la suivante : « Puis-je accepter l'idée qu'une seule séance peut suffire tout en me laissant la liberté de fixer des rencontres supplémentaires, si le client et moi-même le jugeons nécessaire? » Les personnes réticentes à suivre une thérapie à long terme sont plus susceptibles d'accepter d'aller à une séance unique que de s'engager dans une longue démarche.

EN SEULEMENT UNE HEURE

Lors d'une séance sans rendez-vous, le client expose son problème et un objectif (ou plusieurs) est fixé. Le but est qu'il reparte chez lui avec un sentiment d'espoir, en sachant qu'on l'a écouté et en se sentant rassuré quant à sa capacité de gérer ses propres problèmes.

Pour qu'une thérapie à séance unique soit profitable, il est essentiel que les thérapeutes croient eux-mêmes en l'efficacité des thérapies brèves. Leurs attentes sur l'ampleur des changements possibles en une seule heure sont communiquées plus ou moins ouvertement. Lors d'une séance unique, le client est l'expert : c'est lui qui détermine la nature et l'ampleur des changements qu'il souhaite opérer à ce moment-là, peu importe si le thérapeute perçoit le problème en cause comme profond ou non, grave ou non.

L'objectif minimal des séances sans rendez-vous, c'est que les clients repartent chez eux en se sentant soulagés et plus optimistes, que ce soit parce qu'on les a tout simplement écoutés, parce qu'ils ressortent de la séance avec un nouveau regard sur ce qu'ils vivent (en se rendant compte, par exemple, que leur « problème » n'en est pas vraiment un) ou parce qu'ils ont en main des renseignements et des ressources pour savoir où obtenir plus d'aide. S'inspirant de la thérapie axée sur la recherche de solutions et de la thérapie du récit, la thérapie à séance unique se concentre sur le problème dans le présent, et non le passé ou les causes sous jacentes. Le thérapeute collabore avec le client pour extérioriser le problème, l'amener à justifier sa volonté de changer, fixer des objectifs et établir des étapes pour les atteindre. Il s'agit d'une approche centrée sur les forces attribuant le changement à la solidité de l'intervention thérapeutique, qui exploite efficacement les ressources existantes du client. Est-il possible de tisser une relation thérapeutique en une seule séance? La thérapie à séance unique repose sur le principe que même des rencontres brèves ont le potentiel d'être thérapeutiques si le thérapeute pose « un regard positif inconditionnel » sur le client et fait preuve « d'acceptation, d'authenticité et d'empathie » (Rogers, C., 1957).

En seulement une heure de séance sans rendez-vous, on peut constater la motivation du client à changer, se pencher sur ce qu'il veut et solliciter ses forces et ressources, tout en lui donnant confiance en la possibilité de retirer des résultats positifs de la thérapie. Pour beaucoup de clients, une seule séance suffit pour les amener à faire le petit pas dans la direction souhaitée.

DERNIÈRES RÉFLEXIONS

Les séances sans rendez-vous répondent à un grand besoin dans la prestation des services de santé mentale. Comme les services ont l'avantage d'être offerts au moment où les clients en ont besoin, il y a moins de frustration entourant le manque de disponibilité et les longues listes d'attente, même que cette formule réduit souvent le besoin de consultation à long terme. Selon les études, environ 30 % des clients ont besoin d'évaluations plus structurées et d'autre chose que des interventions brèves (Hoyt, 1998b). Or, les séances sans rendez-vous doivent être vues comme des composantes utiles d'un système de services de santé mentale plus large.

RÉFÉRENCES

Bloom, B.L. (2001). Focused single-session psychotherapy: A review of the clinical and research literature. *Brief Treatment and Crisis Intervention (1), 75-76.*

Bobele, M. & Slive, A. (Eds) (2011). *When one hour is all you have: Effective therapy for Walk-in clients.* Phoenix, AZ: Zeig, Tucker & Theisan

Campbell, A. (1999). Single session interventions: An example of clinical research in practice. *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy, 20, 183-194.*

Hoyt, M. F. (Ed.) (1998). *Handbook of Constructive Therapies.* San Francisco: Jossey-Bass.

Hubble, M. A., Duncan B. L., & Miller, S. D. (Eds) (1999). *The heart and soul of change: What works in therapy.* Washington, D. C.: American Psychological Association.

Rogers, C. (1957). "The necessary and sufficient conditions of therapeutic personality change." *Journal of Consulting Psychology.* 21(2): 95-103.

Seligman, M. (1995). The effectiveness of psychotherapy. *American Psychologist, 50, 965-974.*

Slaff, B. (1995) Thoughts on short-term and single session therapy. Dans R. C. Marohn & S. C. Feinstein (Eds). *Adolescent psychiatry: Developmental and clinical studies. 229-306.* Hillsdale, N. J.: Analytic.

Talmon, M. (1990). *Single Session Therapy.* San Francisco: Jossey-Bass.

GUIDE DE PUBLICATION

LE MANDAT DE COGNICA ET DE REFLÉTER LES TENDANCES EN COUNSELING AU CANADA.

COGNICA est publiée quatre fois par année. Les dates de tombée pour les soumissions d'articles et d'annonces sont les 1er décembre; 1er mars; 1er juin; et 1er septembre

Siège social de l'ACCP

202-245 Menten Place

Ottawa, ON, K2H 9E8

Tél: 613-237-1099

Sans frais: 1-877-765-5565

Télec: 613-237-9786

Courriel: cognica@ccpa-accp.ca

Tarifs d'annonces			
	Une fois	**Quatre fois**	**Grandeur**
1 page	510$	430$ chacun	6" x 9"
1/2 page	325$	270$ chacun	3" x 9"
1/4 page	215$	165$ chacun	3" x 4"
Cartes d'affaires	85$	55$ chacun	2" x 3"

COMITÉ ÉDITORIAL:

Lakawthra Cox, Priyadarshini Senroy, Sarah Pittoello, Brenda Deakin, Vicki-Anne Rodrigue, Jenny L. Rowett, Kathy Offet-Gartner, Kim Hollihan, Karina Albert, Andreea Andrei, et Geneviève Labbé.

Les articles publiés dans COGNICA sont admissibles pour des crédits d'éducation permanente. Plus d'informations sur les CÉPs se trouvent sur notre site-web.

À mois d'indication contraire, les opinions exprimées par les auteurs publiés dans COGNICA sont personnelles et ne sont pas nécessairement partagés par l'ACCP, ni pas ses directeurs, ni par ses employés.

Toutes les soumissions sont bienvenues. Celles qui sont acceptées seront soumises à une revue éditoriale avant publication.

FCDC PROGRAMME DE DOTATION & LE PRIX STU CONGER DE LEADERSHIP

PROGRAMME DE DOTATION : PRÉPARER L'AVENIR

La fondation canadienne pour le développement de carrière (FCDC) est heureuse de parrainer un programme de dotation visant à stimuler et à soutenir l'innovation dans le domaine du développement de carrière.

Ces fonds ont pour but de promouvoir des projets originaux qui nous permettent un meilleure compréhension de sujets sensibles, qui nous permettent de repousser les limites et de consolider nos pratiques, qui nous offrent une nouvelle perspective sur la façon d'offrir nos services et de concevoir la gestion de notre carrière, et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des populations canadiennes.

Chaque année, la FCDC versera jusqu'à 7 500 $ relativement à un ou plusieurs projets pouvant faire progresser le domaine.

La date limite pour les demandes est le 31 octobre 2019.

Pour connaître tous les détails, veuillez télécharger la version PDF du formulaire de demande.

Il n'existe aucune disposition concernant la manière de remplir et de soumettre votre proposition en ligne.

LE PRIX STU CONGER DE LEADERSHIP EN CONSULTATION PRODESSIONNELLE ET EN AVANCEMENT DE LA CARRIÈRE

La fondation canadienne pour l'avancement de la carrière remet ce prix à des personnes mises en candidature par des pairs et considérées comme des leaders dans le domaine. En plus du Prix, une bourse d'études est accordée à un étudiant choisi par le lauréat et montrant un potentiel de leadership. Jusqu'à présent, les lauréats du Prix ont été:

Dr. Dave Redekopp (1997), Judy Lynn Archer (1998), Phillip Jarvis (1999), John McCormick (2000), Dr. Vance Peavy (2001), Dr. Roberta Neault (2002), Dr. Jacques Limoges (2003), Dr. Danielle Riverin-Simard (2004), Dr. Armelle Spain (2005), Dr. Kris Magnusson (2006), Kristin McGhee (2007), Michel Turcotte (2008), Margie Layden-Oreto (2009), Sharon Graham (2010), Dr. Charles Bujold (2010), Bill Borgen (2011), Gray Poehnell (2012), Norm Amundson (2013), Deirdre Pickerell (2014), Mark Franklin (2015), Nicole Galarneau (2016), Laurie Edwards & Clarence DeSchiffart (2017), Laurent Matte (2018).

La date limite pour les mises en candidature est le 30 septembre 2019.

Pour de plus amples reseignements sur le Prix Stu Conger, veuillez visiter le site-Web du FCDC.

NOUVEAUX CONSEILLER(ÈRE)S CANADIEN(NE)S CERTIFIÉ(E)S

Félicitations aux membres de l'ACCP qui sont nouvellement certifiés :

ALBERTA
Atwood, Lee
Betty, Morgan
Borgen, Jennifer
Boschman, Jacqueline
Burkinshaw, Jonathan
Dennelly, Wanda
Edgington, Virginia
Elliott, Joni
England, Megan
Estekantchi, Michelle
Flowers, Jackie
Gall, Kendra
Gauvreau, Marina
Gelsing, Julie
Gretton, Dulcie
Groen, Elena
Hodgson, Elizabeth
James, Adrian
Korenowski, Carol
Ladan, Karen
Matchett, Brianna
Matthews, Kristin
McMaster, Anne
Mill, Geoff
Mohammed, Shireen
Moore, Leah
Norum, Jaime
Ogumbor, Isoken
Orr-Brown, Christie
Ostler, Kirsten
Perry, Alison
Pradinuk, Hilary
Purnell, Dustin
Roberts, Kyla Michelle
Rodziewicz, Paulette
Rose, Chantal
Swicheniuk, Danielle
Thiessen, Roger
Trottier, Gisele
Vandersluys, Dixie
Wrightson, Chelsea
Yeung, Connie Yee Tak
Zimmerman, Brenda

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Banipal, Gurnish
Centeno-Curtis, Soraya
Clarke, Maria-Claire
Comin, Nicole
Cornish, Claire
De Lucca, Rosa
Droz, Raphael
Edwards, Maureen
Fidler, Cynthia
Francisco, Kimberly
Heron, Giovanna
Hwi, Henry
Kirk, Jade-Elise
Kostashuk, Erin
Leippi, Deanna
Lewis, Kennedy
Lindsay, Erin
Millar, Dana
Sacks, Adrian
Salja, Ema
Sikhosana, Aaron
Spreckley, Jody
Wilkins, Tracy
Zargari, Bonnie

MANITOBA
Aguilar Ibarra, Paola
Sinclair, Kathryn

NOUVEAU-BRUNSWICK
Ashton, Mary
Campbell, Rankyn
Creighton, Melissa
Harn, Nancy
Higgs, Kendra
Maillet, Tania
Thompson, Nathan

TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Chafe, Emma
Osmond, Terrilynn
Peace, Jessie
Swift, Shelley
Wheeler, Hilary

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Aisha, Anila

NOUVELLE-ÉCOSSE
King, Randolph
Gray, Heather
Roberts, Maxine
Townsend, Stephanie
Wood, Melyssa

ONTARIO
Bhayee, Sheffy
Browne-Kealey, Sandra
Butovsky, Marielle
Feeney, Stephanie
McCormick, Karen
Mudie, Tori
Nashi, Rachel
Nowosiadly, Justine
Roach, Erin
Schallenberg, Cameron
Seneshen, Matthew
Tynes, La'Tarra
van Berkom, Rianne
Whitney, Abigail
Wilkinson, Kelly

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
Boudreault, Krista
MacKinnon, Laura

QUÉBEC
Brandman, Randy
Ernest, Achlai
Middleton, Jason
Opolko, Christina

SASKATCHEWAN
Duret, Kimberly
O'Brien, Jessica
Wieler, Jordi

YUKON
Blysak, Chantel
Durlinger, Nicole

INTERNATIONAL
Bilawka, Patrice

CONSEILLER(ÈRE)S CANADIEN(NE)S CERTIFIÉ(E)-SUPERVISEUR(E)

Les membres ci-dessous ont obtenu la certification de Conseiller(ère) canadien(ne) certifié(e)-Superviseur(e) :

ALBERTA
Baldwin-Danson, Crystal
Chafe, Don
Lilja, Jack
Linschoten, Karin Maria
Noble, Velma
Perju, Olga
Shepard, Blythe
Slipp, Micheala

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Ebenstiner, Janice
Goble, Chris
Henriques, Candice
Ho, Kar-Yue (Ben)
Kapil, Meg
McArter, Gloria
Milner, Sarah
Schnare, Tony
Setiloane, Lindiwe
Shelley, Chris
Smith, Gillian
Trobak, Sabrina

MANITOBA
Barber, Kim
Cowan, Lisa
MacKinnon, Jean
Rudniski, Lori
Thomas, William

NOUVEAU-BRUNSWICK
Rowett, Jenny

TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Campbell, Janis

NOUVELLE-ÉCOSSE
Arthur, Alison
Belgrave, Michael
Donaldson, Michael
Gignac, Kate
Goodman, Mary
Graham-Migel, Janice
Hung, Jeanette
MacLean, Martia

ONTARIO
Burrows, Barry
Charbonneau, Claire
Chopping, Sandra
Davies, Jennifer
de Bellefeuille-Percy, Kimberly
Dodd, Elyse
Elson, Caroline
Ernhofer, Rosemary
Fiszter, Hajnalka
Kuri, Erin
Linkes, Snjezana
Machado, Rebecca
Mannella, Jillian
McSheffrey, Reina
Myers, Margaret Elizabeth
O'Brien, Pauline
Ponsford-Hill, Laurie
Sartor, Alana
Szilva, Melinda

SASKATCHEWAN
Pruden, José
Young, Kimberly

INTERNATIONAL
Allan, Robert
Corson, Warren
Ostiguy, Huguette

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCP 2019-2021

COMITÉ EXÉCUTIF

Président : Jenny L. Rowett
Présidente-Élue : Kathy Offet-Gartner
Président Sortant : John Driscoll
Trésorière : Carrie Foster
Secrétaire : Personnel de l'ACCP
Directrice Générale : Barbara MacCallum

ADMINISTRATEURS PROVINCIAUX

Terre-Neuve et Labrador : Leah Lewis
Île-du-Prince-Édouard : Andrea Garland
Nouveau-Brunswick Anglophone : Meredith Henry
Nouveau-Brunswick Francophone : Serge Hall
Nouvelle-Écosse : George Maringapasi
Québec Anglophone : Carrie Foster
Québec Francophone : Liette Goyer
Ontario Anglophone : Rabeea Siddique
Ontario Francophone : Cynthia Schoppmann
Manitoba et Nunavut : Lori Rudniski
Saskatchewan : Nicola Sherwin-Roller
Alberta et Territoires du Nord-Ouest : Blythe Shepard
Colombie-Britannique et Yukon : Siri Brown
Administratrice Autochtone : Jamie Warren

COMITÉS PERMANENTS 2017-2019

Comité de gouvernance—John Driscoll (Prés)
Comité de gestion du risque—Kathy Offet-Gartner (Prés)
Comité d'assurance de la qualité—Cynthia Schoppmann (Prés)
Comité d'appels—John Driscoll (Prés)
Comité déontologie—Division d'éducation et questions—Cristelle Audet (Prés)
Comité déontologie—Division des plaintes— Michael Sorsdahl (Prés)
Comité de certification—Jeff Landine (Prés)
Comité des prix d'excellence—Lori Rudniski (Prés)
CAPFC—Dr. Bill Borgen (Co-Prés) et Dr. Sharon Robertson (Co-Prés)
Comité des partenariats internationaux—Cynthia Schoppmann
Comité exécutif—Jenny L. Rowett
Comité d'évaluation des CÉPs autochtones— Danielle Lambrecht (Prés)

PRÉSIDENT(E)S DES SECTIONS

Région de la capitale nationale : Michael Machan
Colombie-Britannique : Tammy Lee
Conseiller(ère)s d'orientation : Rebecca Hudson Breen
Formateurs des conseillers : Leah Lewis
Arts créatifs en counseling : Gabrielle Gingras
Conseillers en pratique privée : Corrine Hendricken-Eldershaw
Conseillers en milieu scolaire : Lisa Zanyk
Cercle autochtone : Cathrine Chambers
Spiritualité en counseling : Cathy Underhill
Justice sociale : Michelle Kennedy
Alberta et les T.N.-O. : Nicholas Renaud
Nouvelle-Écosse : Nick Zwaagstra
Counseling et zoothérapie : Vacant
Manitoba : Krysti Dedi
Téchnologie et solutions innovatrices en counseling : Linda Rombough
Postsecondaire : Jen Davies

PERSONNEL DE L'ACCP

Directrice générale : Barbara MacCallum
Directrice générale adjointe : Kim Hollihan
Gérante, Services aux membres : Karina Albert
Gérant, Opérations : Tony Laderoute
Coordinatrice d'adhésion : Karen Lamarche
Administratrice d'adhésion : Margot Mutombo
Coordinatrice de certification : Kayla Yetman
Administratrice de certification : Brenda Binette
Registrare adjointe : Nancy Cusack
Registraire associé : Jordan Houlton
Registraire associé : Christina Latifi
Registraire des CÉP : Marisabelle Terriault-Elibani
Coordinatrice des CÉP : Judy Murphy
Administratrice des CÉP : Geneviève Labbé
Coordinatrice des services aux membres : Andreea Andrei
Administratrice en comptabilité : Kubra Vurgun
Assistant administratif : Ben Szaplonczay
Réceptionniste : Theresa Jones
Éditeur de la RCCP : Kevin Alderson